



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des élections et des associations  
Affaire suivie par M. Michel EVRARD  
03 21 21 21 49  
michel.evrard@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

Arras, le 27 septembre 2024

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires

En communication à  
Mesdames et Messieurs les sous-préfets  
à Monsieur le président de l'association des maires et  
des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais  
et à Monsieur le Président de l'association  
des maires ruraux du Pas-de-Calais

**OBJET :** Élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais – Etablissement des listes électorales des électeurs individuels.

**P.J. :**

- liste électorale provisoire ;
- formulaire d'identification des électeurs à retirer ;
- formulaire d'inscription

Conformément à la circulaire qui vous a été adressée le 19 juillet 2024 relative à l'établissement des listes électorales pour l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais, je vous prie de trouver ci-joint la liste provisoire des électeurs de votre commune.

Cette liste doit être affichée sans délai, sur les emplacements prévus à cet effet, et jusqu'au 15 octobre 2024.

J'attire votre attention sur le fait qu'en application des dispositions de l'article R. 511-17 du code rural et de la pêche maritime, il vous appartient de signaler à la commission interdépartementale d'établissement des listes électorales, à l'aide du formulaire ci-joint, si des personnes figurant sur cette liste sont décédées ou privées de leurs droits civils et politiques. Le formulaire peut être retourné par courriel à l'adresse [pref-preparation-elections@nord.gouv.fr](mailto:pref-preparation-elections@nord.gouv.fr).



Enfin, je vous informe que toute personne qui s'estime indûment omise sur cette liste peut demander son inscription auprès de la commission interdépartementale d'établissement des listes électorales, avant le 16 octobre 2024, en utilisant le formulaire ci-joint accompagné des pièces justificatives.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Christophe MARX